

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : ETAR BIRON Michel & Fils (Stéphane BIRON)  
22 la Vivantière  
85170 BELLEVIGNY
- **pour le compte de** : Mme Jacqueline HERMOUET  
35 rue du Stade  
85170 BELLEVIGNY
- **Ets chargée des travaux** : ETAR BIRON Michel & Fils (Stéphane BIRON)  
22 la Vivantière  
85170 BELLEVIGNY
- **Pour le chantier** :
  - Lieux des travaux* : rue Mozart
  - Objet des travaux* : Élagage d'une haie
  - Date des travaux* : Du 21/04/2026 au 09/05/2026
  - Durée des travaux* : 18 jours

**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- Un état des lieux sera effectué avant et après les travaux.
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 16 avril 2026

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques